



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 42803

Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessaire organisation de la filière apicole. En effet, en raison d'une représentativité professionnelle illégalement assurée, cette filière ne dispose pas d'interlocuteur crédible. Cela pose donc le problème de la définition des référentiels techniques et de la mise en place des signes de qualité de cette filière. Pourtant, face à la concurrence déloyale d'importations de mauvaise qualité à bas prix, la seule réponse c'est l'information du consommateur. Il faut donc mettre en place un véritable plan d'urgence pour que les signes de qualité de cette filière soient mis en place comme le souhaite très largement la profession. En l'absence d'interlocuteur, il souhaite, comme cela existe dans d'autres filières, qu'un comité d'experts soit constitué d'apiculteurs reconnus par leurs pairs, de techniciens de la DGCCRF, de la CNEVA et de l'INRA, ainsi que d'un représentant de l'État. Ce groupe aurait pour mission de définir une segmentation claire du marché à travers une identification de chaque produit par le signe de qualité correspondant à son origine, ses critères techniques ou son mode de traduction. Sur cette proposition, il lui demande quelles décisions il compte prendre.

Texte de la réponse

La filière apicole souffre actuellement d'un certain manque d'organisation dans la mesure où il n'existe plus d'interprofession ni d'institut technique depuis 1992. Au niveau national, plusieurs actions ont néanmoins été menées conjointement par le Syndicat national d'apiculture (SNA), le Syndicat des producteurs de miel de France (SPMF), la chambre syndicale des négociants et les fabricants de matériel. Deux types d'actions ont été cofinancées par ces organisations professionnelles et l'Office national interprofessionnel des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) : d'une part, l'enquête réalisée par la société SECODIP relative à la consommation de miel qui devrait permettre de mieux cerner les habitudes des consommateurs ; d'autre part, la « quinzaine du miel » qui se déroule tous les ans depuis 1994 et dont le but est de mettre en valeur le produit miel sur un nombre significatif de points de vente. Il est important de pérenniser ces actions qualitatives et c'est la raison pour laquelle il a été créé au sein de l'ONIFLHOR un comité technique chargé de les coordonner. Dans ce contexte, il est tout à fait envisageable d'examiner au sein de cette instance d'autres sujets qui correspondent à des préoccupations fortes de la filière, comme l'étude du positionnement du miel vis-à-vis des différents signes de qualité existants.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42803

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4752

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6146